



HAL
open science

La correspondance politique des princesses et des reines carolingiennes (fin du VIIIe - fin du IXe siècle)

Claire Tignolet

► To cite this version:

Claire Tignolet. La correspondance politique des princesses et des reines carolingiennes (fin du VIIIe - fin du IXe siècle). Bruno Dumézil; Laurent Vissière. *Épistolaire politique I. Gouverner par les lettres*, Presses de l'université Paris Sorbonne, pp.21-33, 2014, 978-2-84050-931-8. hal-03080104

HAL Id: hal-03080104

<https://hal.science/hal-03080104>

Submitted on 17 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Claire Tignolet

**La correspondance politique des princesses et des reines carolingiennes
(fin du VIII^e – fin du IX^e siècle)**

L'époque carolingienne est considérée comme une période de renouveau de la pratique épistolaire, qui se traduit par la multiplication des lettres mais plus encore par leur meilleure conservation. Différents genres fleurissent, de l'épître dédicatoire à la lettre-traité, doctrinale ou didactique, en passant par la simple missive événementielle et l'épître en vers¹. Ce phénomène tient à la volonté des lettrés de renouer avec la culture classique et au développement de l'écrit en tant que pratique de gouvernement². Parmi les lettres de cette période qui sont parvenues jusqu'à nous, seul un petit nombre est adressé aux souveraines carolingiennes et une plus faible proportion encore a été composée par l'une d'elles. Le corpus, réduit, se présente comme une somme de cas particuliers conservés dans différentes collections masculines³. Il nous offre néanmoins la possibilité d'appréhender le rôle des reines, impératrices et princesses en tant qu'auteurs et en tant qu'actrices politiques⁴. La lettre se révèle en effet un médium privilégié pour véhiculer une pensée ou une action politique, mais aussi pour établir des liens personnels entre différents interlocuteurs. Au haut Moyen Âge, elle s'insère dans un système complexe de relations et de communication à distance, souvent fondé sur l'amitié. Les lettres des et aux souveraines ont donc une dimension politique indéniable, d'autant plus que ces femmes ont un statut qui est politique puisqu'elles sont épouses ou filles de rois ou d'empereurs. Toute la question reste de savoir si la dimension politique de ces lettres peut être spécifique, et ce moins en fonction du genre que du statut des souveraines carolingiennes.

¹ Jean Leclercq, « Le genre épistolaire au Moyen Âge », *Revue du Moyen Âge latin*, 2 (1946), p. 63-70 ; Giles Constable, *Letters and Letter-collections*, Turnhout, Brepols, 1976 ; Franz-Josef Schmale et alii, « Brief, Briefliteratur, Briefsammlungen », *Lexikon des Mittelalters*, tome II, München, Artemis, col. 648-682.

² Rosamond McKitterick, *The Carolingians and the written world*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 ; Mark Mersowsky, « Regierungspraxis und Schriftlichkeit im Karolingerreich : Das Fallbeispiel der Mandate und Briefe », dans Rudolf Schieffer (dir), *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, p. 109-166 ; Martin Gravel, *La lettre comme outil de l'administration abbatiale et épiscopale dans le Nord de la Gaule carolingienne (800-875)*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Denise Angers, Université de Montréal, 2002.

³ Rassemblées dans *Monumenta Germaniae Historica (MGH), Epistolae in Quart III à VIII-1*, éd. Ernst Dümmler et alii, Berlin, Weidmann, 1892-1939 : désormais *MGH Epp* et le numéro du volume. Il a été repéré une cinquantaine de lettres écrites aux reines, princesses ou impératrices carolingiennes, et trois lettres écrites par celles-ci.

⁴ À l'exception de Hans-Werner Goetz, et tout dernièrement de Martin Gravel, peu d'historiens des reines carolingiennes se sont réellement intéressés aux lettres : Hans-Werner Goetz, *Frauen im frühen Mittelalter. Frauenbild und Frauenleben im Frankenreich*, Köln, Böhlau, 1995 (notamment le chapitre 10 : « Auctrix. Horizont, Interessen und Selbstdarstellung frühmittelalterlicher Frauen im Spiegel ihrer Briefe », p. 361-393) ; Jean Dufour, « Le rôle des reines de France aux IX^e et X^e siècles », *Comptes-rendus des séances de l'année. Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 142^e année, n^o 3 (1998), p. 913-932 ; Martin Gravel, « Judith écrit, Raban répond. Premier échange d'une longue alliance », dans Jean-François Cottier, Martin Gravel et Sébastien Rossignol (dir), *Ad libros ! Mélanges d'études médiévales offerts à Denise Angers et Joseph-Claude Poulin*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 35-48 et Id, « La souveraine carolingienne : héroïne ou figurante de la diplomatie épistolaire ? », dans *Les relations diplomatiques au Moyen Âge. Formes et enjeux. XLI^e Congrès de la SHMESP (Lyon, 3-6 juin 2010)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 83-88. Sur les reines et les princesses carolingiennes, voir notamment Pauline Stafford, *Queens, concubines and dowagers : the king's wife in the early Middle Ages*, Athens, University of Georgia Press, 1983 ; Jane Hyam « Ermentrude and Richildis », dans Janet Nelson et Margaret Gibson (dir), *Charles the Bald, Court and Kingdom*, Aldershot, Variorum, 1990, p. 154-168 ; Elisabeth Ward, « Caesar's wife : the career of the empress Judith, 819-829 », dans Godman Peter et Collins Roger (dir), *Charlemagne's Heir : New Perspectives on the reign of Louis the Pious (814-840)*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 205-227 ; Régine Le Jan, *Familles et pouvoir dans le monde franc, VI^e-X^e siècle. Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995 et Ead, *Femmes, pouvoir et société*, Paris, Picard, 2001 ; Janet Nelson, « Les reines carolingiennes », dans Stéphane Lebecq, Alain Dierkens, Régine Le Jan et Jean-Marie Sansterre (dir), *Femmes et pouvoirs des femmes à Byzance et en Occident (VI^e-XI^e)*, Villeneuve-d'Ascq, Centre de recherches sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 1999, p. 121-132 ; Mayke de Jong, « Exegesis for an empress », dans Esther Cohen et Mayke de Jong (dir), *Medieval Transformations. Texts, Power and Gifts in Context*, Leiden, Brill, 2001, p. 69-100. Pour une synthèse récente : Martina Hartmann, *Die Königin im frühen Mittelalter*, Stuttgart, Kohlhammer, 2009.

Lorsque l'abbesse Theuthilde de Remiremont écrit à Judith, épouse de Louis le Pieux, pour obtenir une exemption de gîte sur certaines terres du monastère, sa salutation reflète la particularité de la place politique de la souveraine : « à dame Judith, très glorieuse impératrice avec l'assentiment de la grâce divine, descendante d'une très noble race et défenderesse toujours auguste de la sainte religion, Theuthilde et toutes les autres servantes vivant dans la communauté du saint confesseur Romaric, dans un monastère qui est vôtre, demandent avec insistance que votre altesse conserve indéfectiblement sa gloire dans le Sauveur universel, durant sa vie présente et à venir »⁵. L'impératrice tient sa position de son mariage et de son intégration à la famille carolingienne mais aussi de sa propre famille, et elle est chargée d'une mission de défense de l'Église autant qu'elle est impliquée dans la gestion concrète de biens qu'elle possède personnellement. Les lettres constituent-elles alors pour les reines et les princesses carolingiennes un moyen de leur action politique ?

Rares sont les lettres écrites par des souveraines qui ont été conservées. Pour la période carolingienne, on ne compte que l'épître adressée à Alcuin par Gisèle et Rotrude, respectivement sœur et fille de Charlemagne, où celles-ci lui demandent de terminer l'ouvrage sur l'Évangile de Jean qu'elles lui ont commandé⁶, ainsi que deux lettres d'Ermentrude, épouse de Charles le Chauve, où la reine exprime son soutien à Pardul de Laon et à Héribold d'Auxerre⁷. D'après Hans-Werner Goetz, ces lettres envoyées par Ermentrude montrent la conscience qu'avait la reine de sa fonction et de sa possibilité d'action⁸. Celle-ci prend en effet clairement position en faveur du frère d'Héribold : « votre frère, privé de ses charges à cause des hommes qui le servirent et plongé dans l'inquiétude, a demandé le secours de notre affection, dans l'espoir qu'après Dieu notre intercession lui permettra d'échapper aux suites de sa disgrâce. Compatissante, selon notre coutumière mansuétude, nous désirons l'aider à la première occasion que Dieu nous offrira »⁹. S'il s'agit bien d'un véritable acte politique, il convient néanmoins de rappeler que cette lettre, comme les deux autres exemples émanant de femmes de l'entourage royal, sert surtout à établir et entretenir des relations entre les interlocuteurs¹⁰. Dans la lettre d'Ermentrude à Pardul, ces liens sont renforcés par un échange de présents : la reine, qui remercie l'évêque de ses cadeaux, lui promet en retour de réaliser l'étole qu'il lui a demandé de confectionner. Ces dons, attestés dans d'autres lettres écrites aux souveraines¹¹, soulignent que les lettres ne sont qu'un des instruments des relations politiques qui s'établissent entre les reines et les princesses et leurs interlocuteurs.

À travers le corpus conservé, les femmes de l'entourage royal apparaissent en effet comme des personnes au rôle politique important. On fait appel à elles en tant qu'intercesseurs auprès du roi ou de l'empereur. Au sens sociologique, elles peuvent être considérées comme des

⁵ Theuthilde, Lettre 3, éd. et trad. Michel Parisse (dir), *La correspondance d'un évêque carolingien : Frothaire de Toul (ca 813-847) : avec les lettres de Theuthilde, abbesse de Remiremont*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 156-159.

⁶ Alcuin, Lettre 196, *MGH Epp IV*, p. 323-325.

⁷ Conservées dans la correspondance de Loup de Ferrières : Loup de Ferrières, Lettre 66 et Lettre 96 dans *Correspondance*, éd. et trad. Léon Levillain, Paris, Les Belles Lettres, 2 tomes, 1964 : tome I p. 242-245 (à Pardul) et tome II p. 112-115 (à Héribold). Voir Hans-Werner Goetz, *Frauen im frühen Mittelalter*, p. 388-390.

⁸ Hans-Werner Goetz, *Frauen im Mittelalter...*, *op. cit.*, p. 390 : « Irmintruds Breif zeugt somit von einer beachtlichen Selbsteinschätzung der Funktionen und Möglichkeiten einer Königin ».

⁹ Loup de Ferrières, Lettre 96, *Correspondance*, *op. cit.*, p. 112-115.

¹⁰ Jean Leclercq, « L'amitié dans les lettres du Moyen Âge », *Revue du Moyen Âge latin*, 1 (1945), p. 391-410 ; Régine Le Jan, « Le lien social entre Antiquité et Haut Moyen Âge : l'amitié dans les collections de lettres gauloises », dans Dieter Hägermann (dir), *Akkulturation. Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter*, Berlin-New York, De Gruyter, 2004, p. 528-546 ; Martin Gravel, *Distances, rencontres, communications. Les défis de la concorde dans l'Empire carolingien*, Mémoire de doctorat, sous la direction de Denise Angers et Régine le Jan, Universités de Montréal et de Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2010 ; pour les Xe et XI^e siècles : Katrin Köhler, « Die Königin innerhalb der früh- und hochmittelalterlichen Kommunikation », dans Gerhard Krieger (dir), *Verwandtschaft, Freundschaft, Bruderschaft. Soziale Lebens- und Kommunikationsformen im Mittelalter*, Berlin, Akademie Verlag, 2009, p. 229-237.

¹¹ Par exemple Nicolas I^{er}, Lettre 28 (à Ermentrude), *MGH Epp VI*, p. 294-295.

intermédiaires, c'est-à-dire des individus indispensables à d'autres dans des échanges¹². On sait que l'impératrice Judith fait partie des quelques personnes qui introduisent à la cour la cause d'un tiers¹³ : sa place éminente est corroborée par la diversité des personnes qui lui adressent des lettres, pour s'excuser (Eginhard¹⁴), obtenir son soutien ou son intervention (la communauté diocésaine de Sens¹⁵ et Theuthilde de Remiremont¹⁶), ou bien lui dédier un ouvrage (Raban Maur¹⁷, Fréculfe de Lisieux¹⁸, Prudence de Troyes¹⁹). Si le corpus épistolaire de chaque épouse ou princesse royale n'est pas aussi diversifié, il n'en demeure pas moins que ces femmes sont présentées comme des acteurs politiques par leurs destinataires. Hincmar s'adresse ainsi à plusieurs reines ou princesses afin de solliciter leur intervention auprès de leur époux : il conseille à Ermentrude, épouse de Charles le Chauve, de veiller à ce que le roi ne se laisse pas influencer dans l'élection de l'évêque de Beauvais²⁰ ; il demande à Liutgarde, épouse de Louis III le Jeune, de protéger les messagers qu'il envoie en Germanie²¹ ; il invite enfin Ermengarde, fille de l'empereur Louis II et épouse de Boson, à bien conseiller son mari²². Le modèle biblique d'Esther est parfois proposé aux reines pour encourager leur action politique²³. Raban Maur offre ainsi une première fois son traité sur Esther à Judith au début des années 830²⁴, puis une seconde fois à Ermengarde, épouse de Lothaire I^{er}, en la remerciant explicitement de son intervention en sa faveur²⁵ : il les invite tour à tour à méditer le modèle qu'il leur propose. Le pape Jean VIII fait quant à lui de Richilde son intermédiaire auprès de Charles le Chauve en la comparant à Esther : « vous défendrez l'Église du Christ auprès de votre pieux époux aussi saintement qu'Esther défendait le peuple d'Israël auprès de son mari »²⁶.

De ces lettres se dégage ainsi un champ d'action plus spécifique aux reines et aux princesses carolingiennes : celui qui relève du sacré²⁷. La lettre de Theuthilde, abbesse de Remiremont, à Judith témoigne de l'implication des épouses royales dans le soutien voire la gestion des monastères²⁸. Certes, c'est à travers des diplômes ou des chartes de donation que les reines

¹² Alain Degenne et Michel Forsé, *Les réseaux de relations*, Paris, A. Colin, 1994.

¹³ Philippe Depreux, « Le comte Matfrid d'Orléans », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 152 (1994), p. 331-374 ; Id, « Hiérarchie et ordre au sein du palais : l'accès au prince », dans François Bougard, Régine Le Jan, Dominique Iognat-Prat (dir), *Hiérarchie et stratification sociale dans l'Occident médiéval (400-1000)*, Turnhout, Brepols, 2008, p. 305-323. Sur Judith, voir Elizabeth Ward « Caesar's wife. The Career of the Empress Judith, 819-829 » dans Peter Godman et Roger Collins (dir), *Charlemagne's Heir : New Perspectives on the reign of Louis the Pious (814-840)*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 205-227 ; Philippe Depreux, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1997, p. 50-51 ; Mayke de Jong, « Exegesis for an empress », art. cité ; Armin Koch, *Kaiserin Judith : eine politische Biographie*, Husum, Matthiesen, 2005.

¹⁴ Eginhard, Lettre 13, *MGH Epp V*, p. 116-117.

¹⁵ Lettre de la communauté de Sens, éd. et trad. Michel Parisse (dir), *La correspondance d'un évêque...*, *op. cit.*, Lettre 17, p. 124-125.

¹⁶ Theuthilde, Lettre 3, éd. et trad. Michel Parisse (dir), *La correspondance d'un évêque...*, *op. cit.*, p. 156-159.

¹⁷ Raban Maur, Lettre 17a et 17b, *MGH Epp V*, p. 420-422.

¹⁸ *Epistolae variorum*, Lettre 14 (de Fréculfe de Lisieux), *MGH Epp V*, p. 319-320.

¹⁹ *Epistolae variorum*, Lettre 17 (de Prudence de Troyes), *MGH Epp V*, p. 323-324.

²⁰ Hincmar de Reims, Lettre 5, *MGH Epp VIII*, p. 2-3.

²¹ Flodoard de Reims, *Historia Remensis Ecclesiae*, III, c. 27, éd. Martina Stratmann, *MGH Scriptores XXXVI*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 1998, p. 351.

²² Ibidem, p. 351-352. Sur ces lettres d'Hincmar aux reines, voir Michel Sot, *Un historien et son Église au X^e siècle : Flodoard de Reims*, Paris, Fayard, 1993, p. 608-614.

²³ Mayke de Jong, « Exegesis for an empress », art. cité ; Franz-Reiner Erkens, « "Sicut Esther regina". Die westfränkische Königin als *consors regni* », *Francia*, 20/1 (1993), p. 15-38.

²⁴ Raban Maur, Lettre 17b, *MGH Epp V*, p. 421-422.

²⁵ Raban Maur, Lettre 46, *MGH Epp V*, p. 500-501

²⁶ Jean VIII, Lettre 27, *Epistolae*, *MGH Epp VII*, p. 25-26 : « *eritis pro ecclesia Christi apud pium conjugem more sancte illius Hesther pro Israelitica plebe apud maritum* ».

²⁷ Pour la période mérovingienne, voir Janet Nelson, « Queens as Jezebels : the careers of Brunhild and Bathild in Merovingian History », dans Derek Baker (dir), *Medieval Women*, Oxford, Blackwell, 1978, p. 31-77 ; Régine le Jan, « Monastères de femmes, violence et compétition pour le pouvoir dans la Francie du VII^e siècle », *Femmes, pouvoir et société...*, *op. cit.*, p. 89-107.

²⁸ Martina Hartmann, *Die Königin im frühen Mittelalter*, *op. cit.*, p. 161-162 et p. 167-177.

agissent plus directement en faveur des abbayes²⁹. Mais les quelques lettres écrites aux princesses qui vivent dans des monastères montrent que celles-ci ne sont pas des moniales comme les autres et peuvent se montrer particulièrement actives. À Sainte-Croix de Poitiers, Rotrude, fille de Charles le Chauve, est ainsi pressentie pour être élue abbesse par ses sœurs, et Hincmar rappelle dans la lettre qu'il leur adresse les règles de l'élection abbatiale et de la vie en communauté³⁰. La correspondance d'Hincmar montre également l'intérêt porté par la famille carolingienne pour le monastère d'Avenay, où Berthe, fille de Lothaire I^{er} et Ermengarde, puis Theutberge, épouse de Lothaire II, sont abbesses³¹. Plusieurs princesses passent ainsi une partie ou la totalité de leur vie dans un monastère, tout en conservant des liens forts avec leur famille ou des proches. À la fin du VIII^e siècle, Gisèle, Rotrude et Berthe ont entretenu une longue correspondance avec Alcuin, qui témoigne de leur piété mais aussi de leur connaissance de la vie de la cour³². L'entrée d'une Carolingienne dans un monastère peut d'ailleurs donner lieu à une lettre de conseils spirituels. Lorsqu'elle se retire à Argenteuil à la mort de son père, Theodrada, fille de Charlemagne et Fastrade, reçoit ainsi une épître de Dungal de Saint-Denis³³.

De même, la correspondance des reines et des princesses carolingiennes traduit le rôle de ces femmes dans la sphère spirituelle. Dans deux lettres qui sont sans équivalent pour la période, la reine Fastrade se trouve étroitement associée par Charlemagne à la conduite spirituelle du royaume : dans la première, qui s'apparente à un brouillon, le roi et son épouse écrivent au pape afin de lui demander prières et soutien ; dans la seconde, Charlemagne donne à Fastrade différentes instructions, notamment liturgiques, pendant son absence³⁴. Les deux épîtres témoignent de la responsabilité de la reine dans l'organisation de prières pour le roi et le royaume. En outre, dans les lettres qui font d'elles des intercesseurs, les reines et impératrices sont surtout sollicitées en raison du *consilium* qu'elles doivent à leurs époux. L'importance et le caractère spirituel de cette mission de conseil sont renforcés par les clercs carolingiens dans le cadre de la christianisation du modèle conjugal³⁵. Lorsque le pape Jean VIII demande à Richilde d'œuvrer, sur le modèle d'Esther, à la défense de l'Église en conseillant Charles le Chauve, il considère la reine comme l'instigatrice de l'action ecclésiastique de l'empereur : « le fait que c'est entre vos propres mains que notre fils spirituel, le très pieux empereur, a placé la cause qu'il doit exécuter et mener auprès de sa mère la sainte Église, montre très clairement à quel point il brûle d'amour pour elle. Car à qui de plus convenable et de plus distingué que vous, qui devez être aimée de lui comme le Christ doit être aimé de l'Église, pourrait-il confier celle qu'il aime spirituellement plus que toutes les autres ? »³⁶. C'est aussi le sens des propos qu'adresse Hincmar à Ermentrude,

²⁹ Voir l'exemple d'Ermentrude et Richilde dans Jane Hyam, « Ermentrude and Richildis », art. cité.

³⁰ Hincmar de Reims, lettre 147, *MGH Epp VIII-1*, p. 117-118.

³¹ Flodoard de Reims, *Historia Remensis Ecclesiae*, III, c. 27, *op. cit.*, p. 346-352 : rapporte les trois lettres d'Hincmar à Ermengarde, Berthe et Theutberge sur le monastère d'Avenay. Voir Michel Sot, *Un historien et son Église...*, *op. cit.*, p. 608-614.

³² Douze lettres au total : à Rotrude et Berthe : Alcuin, Lettre 72, *MGH Epp IV*, p. 114-115. À Gisèle : Lettre 15, *Ibidem*, p. 40-42 ; Lettre 84, *Ibidem*, p. 127 ; Lettre 154, *Ibidem*, p. 249. À une princesse non identifiée : Lettre 164, *Ibidem*, p. 266. À Gisèle et Rotrude : Lettre 195, *Ibidem*, p. 322-323 ; Lettre 213, *Ibidem*, p. 354-357 ; Lettre 214, *Ibidem*, p. 357-358 ; Lettre 216, p. 359-360 ; Lettre 228, *Ibidem*, p. 371-372 ; et sans doute Lettre 279, *Ibidem*, p. 435-436. De Gisèle et Rotrude à Alcuin, Lettre 196, *Ibidem*, p. 323-325.

³³ Dungal de Saint-Denis, Lettre 7, *MGH Epp IV*, p. 581-582.

³⁴ Capitulaire n° 111, *MGH, Capitularia Regnum Francorum I*, éd Boretius, Hanovre, 1883, p. 225 ; *Epistolae variorum*, Lettre 20, *MGH Epistolae IV*, p. 528-529. Sur Fastrade, voir Janet Nelson « The siting of the Council at Frankfurt : some reflections on Family and Politics », dans Rainer Berndt (dir), *Das Frankfurter Konzil von 794 : Kristallisationspunkt karolingischer Kultur*, tome I, Mainz, Selbstverlag der Gesellschaft für Mittelrheinische Kirchengeschichte, 1997, p. 149-165.

³⁵ Pierre Toubert, « La théorie du mariage chez les moralistes carolingiens » dans *Il matrimonio nella società altomedievale*, Settimana di Studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo XXIV, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1997, p. 233-285.

³⁶ Jean VIII, Lettre 27, *Epistolae*, *MGH Epp VII*, p. 25-26, ici p. 26 : « *Quanto amore spiritualis filius noster piissimus imperator erga hanc sanctam matrem suam ecclesiam flagret, ex hoc manifestissime claret, quod causam illius apud se specialiter*

d'après le regeste de ses lettres : « il admoneste aussi la reine pour qu'elle s'efforce d'exhorter le roi à l'honnêteté et à une attitude convenable au roi »³⁷.

Il est certain que les lettres des reines et des princesses témoignent du champ d'action politique de ces femmes, intercesseurs et intermédiaires, impliquées dans la gestion des monastères ou soutiens spirituels de leur époux. Mais leur correspondance possède-t-elle des caractéristiques que n'ont pas celles des souverains, ou même des membres de la cour ?

Il convient de s'interroger en effet sur le caractère spécifique de la correspondance aux reines ou aux princesses quant au contenu et à la forme des lettres. La question est de savoir si l'on écrit de manière différente à ces femmes au statut royal ou impérial.

La déférence de l'expéditeur à l'égard des reines, impératrices ou princesses s'exprime dans le corps de la lettre mais plus encore dans la salutation, selon des formules plus ou moins traditionnelles. Les mots employés par Theuthilde pour s'adresser à Judith sont considérés comme caractéristiques d'une évolution de la *salutatio* vers l'ornementation, qui n'est cependant pas spécifique à l'adresse à une souveraine puisqu'on la retrouve dans les autres lettres de l'abbesse³⁸. On peut plutôt penser que les termes sont d'autant plus révérencieux que l'auteur de la lettre demande un service ou se plaint. L'homme qui écrit à Ermengarde, épouse de Lothaire I^{er}, vers 840-842, prend ainsi un ton des plus respectueux avant d'exposer ses griefs : « à la très éminente et très excellente Ermengarde, au nom hautement vénérable, impératrice auguste, N, avec tout l'appui et toute l'affection d'un service fidèle, je souhaite prospérité et bonheur perpétuels dans Jésus Christ notre seigneur »³⁹. Dungal écrit quant à lui très humblement à Theodrada, désignée comme « dame très illustre, la plus noble par son extraction de sang royal et la plus belle par la dignité très excellente de ses mœurs » pour la féliciter de son entrée au monastère d'Argenteuil⁴⁰. C'est donc avant tout le statut de la reine ou de la princesse que l'auteur de la lettre met en avant dans la salutation, et en particulier dans les adjectifs qui indiquent le titre ou la qualité de ces femmes. Alcuin, qui écrit à des princesses établies dans des monastères, emploie surtout des termes qui relèvent de l'affection : Gisèle, Rotrude et Berthe sont ses très aimées ou très chères sœur et filles dans le Christ⁴¹. À l'exception d'une lettre d'Alcuin où la salutation à la reine Liutgarde est élaborée sur la même tonalité et sans référence à un titre (« *nobilissimae feminae Leutgardae in caritate christi salutem* »⁴²), les adresses à la reine ou à l'impératrice sont construites à partir de termes traduisant au féminin des titres royaux et fréquemment utilisés dans les diplômes⁴³ : « *domina* »⁴⁴, « *gloriosa imperatrix* »⁴⁵ ou « *gloriosa regina* »⁴⁶, « *serenissima*

exequendam et ordinandam in vestris proprie manibus collocavit. Cui enim congruentius et prestantius eam, quam pre ceteris spiritualiter diligit, oro, committeret, quam vobis, que ab eo sic diligi iubemini, sicut diligi a Christo iubetur ecclesia ? ».

³⁷ Hincmar de Reims, Lettre 44, MGH Epp VIII-1, p. 25.

³⁸ Carol Dana Lanham, *Salutatio Formulas in Latin Letters to 1200 : Syntax, Style, and Theory*, München, Arbeo-Gesellschaft, 1975.

³⁹ « *Eminentissimae atque excellentissimae, summaque veneratione nominandae Hermengardi imperatrici augustae N totis nisibus omnique servitutis affectu fidelis prosperitatem atque beatitudinem in Iesu Christo domino opto perennem* » : *Epistolae variorum*, Lettre 27, MGH Epp V, p. 343-344.

⁴⁰ « *Dominae clarissimae regique generositate sanguinis nobilissimae et excellentiori morum dignitate decoratissimae Theodradae Dungalis peregrinus licet indignus aeternam in domino salvatore salutem* » : Dungal de Saint-Denis, Lettre 7, MGH Epp IV, p. 581-582.

⁴¹ « *Carissimae in Christo sorori* » : Alcuin, Lettre 154 (à Gisèle), MGH Epp IV, p. 249 ; « *dilectissimae in Christo sorori* » : Alcuin, Lettre 84 (à Gisèle), Ibidem, p. 127 ; « *carissimis in Christo virginibus Rotruda et Bertha* » : Alcuin, Lettre 72, Ibidem, p. 114-115 ; « *carissimae in Christo sorori Gislanae et filiae deo devotae Columbae* » : Alcuin, Lettre 195, Ibidem, p. 322-323, etc.

⁴² Alcuin, Lettre 50, Ibidem, p. 93-94.

⁴³ Cristina La Rocca, « La reine et ses liens avec les monastères dans le royaume d'Italie », dans Régine Le Jan (dir), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IX^e aux environs de 920)*, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 1998, p. 269-284.

⁴⁴ À Bertrade : *Codex Carolinus*, Lettre 46 (d'Etienne III), MGH Epp III, p. 564-565. À Judith : Raban Maur, Lettre éditée par Dom Wilmart, « Lettres de l'époque carolingienne », *Revue Bénédictine*, 3 (1922), p. 234-245, p. 240-242, reprise et traduite par Martin Gravel, « Judith écrit, Raban Maur répond... », art. cité, p. 37-41.

imperatrix »⁴⁷, « *augusta* »⁴⁸. Les qualificatifs marquant l'affection n'en sont pas moins présents, comme « *dilecta* »⁴⁹. Toutefois, une évolution de la titulature au cours de la période n'est pas perceptible, en raison notamment du caractère fragmentaire de certaines épîtres⁵⁰.

Si la déférence vis-à-vis d'une reine ou d'une princesse s'impose, force est de reconnaître que les auteurs ne recourent pas nécessairement à une forme particulière pour rédiger leurs lettres. C'est ce qu'il ressort de la comparaison de trois lettres conservées dans la correspondance de Frothaire de Toul et adressées par la communauté diocésaine de Sens à Hilduin, à Eginhard et à Judith⁵¹. Ces lettres sont destinées à obtenir le soutien des destinataires dans l'élection de l'archevêque de Sens, la communauté présentant à l'empereur un nouveau candidat après le rejet du premier. Or la lettre la plus différente des autres est celle qui est envoyée à Hilduin, alors que les lettres à Eginhard et Judith sont très semblables. Les variations entre ces deux lettres sont peu nombreuses, ce qui montre qu'écrire à une souveraine n'implique pas forcément de codes stylistiques et formels particuliers. Il n'en demeure pas moins que les écarts entre les deux lettres sont significatifs : dans la lettre à Eginhard, le premier candidat est jugé « propre au service de Dieu et du seigneur empereur », de même que le second est considéré comme « apte au service de Dieu » ; tandis que dans la lettre à Judith, le premier est dit « propre au service de Dieu ainsi qu'au vôtre », et le second est même déclaré « apte à votre service ». Dans cette lettre, l'impératrice se trouve clairement identifiée à l'empereur, implicitement si l'on isole chaque lettre et explicitement lorsqu'elles sont comparées. Mais à la lumière de cet exemple, les épîtres adressées aux souveraines ne semblent pas formellement différentes de celles écrites au souverain, voire de celles écrites aux membres de la plus haute élite.

Comme celle d'autres acteurs politiques masculins, la correspondance des reines et des impératrices repose en effet en partie sur des tiers. Les lettres d'Ermentrude, insérées dans la collection de lettres de Loup de Ferrières et vraisemblablement rédigées par celui-ci au nom de la reine, rappellent que l'écriture épistolaire passe souvent par la médiation d'un secrétaire même si l'expéditeur en reste l'auteur⁵². En outre, les lettres sont souvent communiquées par un

⁴⁵ À Judith : Lettre de la communauté de Sens, éd. et trad. Michel Parisse (dir), *La correspondance d'un évêque...*, *op. cit.*, Lettre 17, p. 124-125 ; Theuthilde, Lettre 3, éd. et trad. Michel Parisse (dir), *La correspondance d'un évêque...*, *op. cit.*, p. 156-159.

⁴⁶ À Ermentrude : Nicolas I^{er}, Lettre 28, *MGH Epp VI*, p. 294-295 et Id, Lettre 64, *Ibidem*, p. 376-377. À Theutberge : Id, Lettre 45, *Ibidem*, p. 319-322.

⁴⁷ À Judith ou Ermengarde : Frothaire de Toul, Lettre 7, éd. et trad. Michel Parisse (dir), *La correspondance d'un évêque...*, *op. cit.*, p. 102-103.

⁴⁸ À Richilde : Jean VIII, Lettre 27, *Epistolae*, *MGH Epp VII*, p. 25-26 et Id, Lettre 33, *Ibidem*, p. 32-33. À Ermengarde : Raban Maur, Lettre 46, *MGH Epp V*, p. 500-501 ; *Epistolae variorum*, Lettre 27 (d'un fidèle), *MGH Epp V*, p. 343-344. À Angilberge : Jean VIII, Lettre 47, *Fragmenta registri*, *MGH Epp VII*, p. 302 ; Id, Lettre 94, *Epistolae*, *MGH Epp VII*, p. 89.

⁴⁹ À Ermentrude : Nicolas I^{er}, Lettre 64, *MGH Epp VI*, p. 376-377. À Theutberge : Nicolas I^{er}, Lettre 45, *Ibidem*, p. 319-322. À Angilberge : Jean VIII, Lettre 44, *Epistolae*, *MGH Epp VII*, p. 42-43 et Id, Lettre 94, *Ibidem*, p. 88-89.

⁵⁰ Le terme de *consors regni* n'apparaît pas, alors qu'il est employé dans certains diplômes à la fin du IX^e siècle, en Italie notamment. La seule occurrence de cette expression dans les lettres pour la période considérée se trouve dans une lettre du pape Nicolas I^{er} à l'impératrice byzantine Eudoxie : Nicolas I^{er}, Lettre 96, *MGH Epp VI*, p. 549-552. Voir Paolo Delogu, « “*Consors regni*” : un problema carolingio », *Bolletino dell'istituto storico italiano per il medio evo e archivio muratoriano*, 76 (1964), p. 47-98 ; Franz-Reiner Erkens, « “*Sicut Esther regina*”... », art. cité ; Cristina La Rocca, « La reine et ses liens... », art. cité.

⁵¹ Frothaire de Toul, Lettres 15 (à Hilduin), 16 (à Eginhard), 17 (à Judith), éd. et trad. Michel Parisse (dir), *La correspondance d'un évêque...*, *op. cit.*, p. 120-125. Voir notamment Laurent Morelle, « Enquête sur le manuscrit », *Ibidem*, p. 57-79, notamment p. 68-69.

⁵² Alberto Ricciardi, *L'epistolario di Lupo di Ferrières. Intelletuali, relazioni culturali e politica nell'età di Carlo il Calvo*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2005. Pour une période plus tardive, voir les lettres écrites par Gerbert d'Aurillac au nom de la reine Emma (lettres 74, 97, 119 et 147) : Gerbert d'Aurillac, *Correspondance*, éd. et trad. Pierre Riché et Jean-Pierre Callu, Les Belles Lettres, 1993. Le *dictator* n'office bien évidemment pas qu'auprès des femmes : voir le rôle d'Anastase le Bibliothécaire et de Zacharias auprès du pape Jean VIII, dans Dieter Lohrmann, *Das register Papst Johannes VIII (872-882)*, Tübingen, Max Niemeyer, 1968, p. 225-290.

intermédiaire, comme le porteur de la missive qui transmet également un message oral. À la cour, l'archichapelain joue aussi un rôle important dans la mesure où il peut être chargé de rapporter la teneur des lettres : ainsi s'expliquerait le caractère succinct de certaines lettres adressées au souverain(e)s selon l'hypothèse émise par Josiane Barbier à partir d'une lettre de Frothaire de Toul à Judith⁵³.

Dans tous les cas, c'est le statut des reines et des princesses qui est mis en avant, plus que leur genre. Les rares lettres composées par celles-ci ne reposent pas sur un registre qui serait spécifiquement féminin. Alors que le traité de Dhuoda, d'une toute autre ampleur certes, se présente comme une lettre adressée à Guillaume et exprime la relation maternelle qui lie Dhuoda à son fils⁵⁴, les lettres d'Ermentrude, Gisèle et Rotrude soulignent en revanche une relation hiérarchique. En se comparant aux riches amies de Jérôme qui assuraient sa protection, Gisèle et Rotrude insistent en effet dans leur lettre sur la dépendance d'Alcuin à leur égard⁵⁵.

Par comparaison avec le corpus épistolaire des souverains, la caractéristique principale de la correspondance des reines et des princesses carolingiennes s'avère finalement être sa faible ampleur. Alors qu'Hincmar adresse de nombreuses lettres aux différents souverains de son époque, seules neuf épîtres à des reines ou des princesses sont conservées, ce qui est peu. Cette faiblesse quantitative nous conduit à relativiser non seulement les enjeux et la portée de ses lettres, mais aussi le rôle politique des souveraines.

Force est de reconnaître que celles-ci ne sont souvent pour leurs interlocuteurs que des intermédiaires parmi d'autres. De même que la communauté diocésaine de Sens ne sollicite pas uniquement Judith pour obtenir le soutien de son candidat auprès de l'empereur, Eginhard s'excuse de son absence auprès d'elle, mais aussi de l'empereur⁵⁶. Il n'est donc pas suffisant de s'adresser uniquement à l'impératrice : au contraire, il est nécessaire d'activer autant de contacts que possible à la cour⁵⁷. On constate en effet qu'une lettre au roi et une autre à la reine peuvent être attestés sur le même sujet : le pape Nicolas I^{er} écrit ainsi à la fois à Charles le Chauve et à Ermentrude en faveur du mariage de Baudoin avec leur fille Judith⁵⁸. La lettre que le même pape adresse à la reine sur la déposition de l'évêque Rothald de Soissons n'est également qu'une épître parmi de nombreuses autres consacrées à l'affaire, dont sept à Charles le Chauve⁵⁹. Certes, il est possible que recourir à la reine ou l'impératrice soit une manière décisive de faire avancer une cause. Cependant, on sait que jusqu'au X^e siècle, le rôle et les activités publics de la reine sont restreints, même si celle-ci participe au *consortium* royal⁶⁰ : la faible ampleur du corpus souligne donc plutôt les limites du champ d'action de la reine, qui ne gouverne « qu'à côté de, ou au travers de son mari, le roi »⁶¹. En revanche, les princesses, lorsqu'elles sont abbesses, peuvent être considérées comme « des interlocuteurs à part entière »⁶² : leur capacité d'action serait plus

⁵³ Frothaire de Toul, Lettre 7, éd. et trad. Michel Parisse (dir), *La correspondance d'un évêque...*, *op. cit.*, p. 102-103. Voir Josiane Barbier, « L'évêque et le palais », *Ibidem*, p. 27-40, notamment note 20 p. 31 à propos de l'absence de *captatio benevolentiae*.

⁵⁴ Dhuoda, *Manuel pour mon fils*, éd. Pierre Riché, Paris, Éditions du Cerf, 1975 ; Régine le Jan, « Dhuoda ou l'opportunité du discours féminin », dans Cristina La Rocca (dir), *Agire da donna : modelli e pratiche di rappresentazione (secoli VI-X)*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 109-128.

⁵⁵ Alcuin, Lettre 196 (de Gisèle et Rotrude), *MGH Epp IV*, p. 323-325. Rosamond McKitterick, « Les femmes, les arts et la culture en Occident dans le haut Moyen Âge », dans Stéphane Lebecqz, Alain Dierkens, Régine Le Jan et Jean-Marie Sansterre (dir), *Femmes et pouvoirs des femmes à Byzance et en Occident (VI-XI)*, *op. cit.*, p. 149-161.

⁵⁶ Eginhard, Lettres 13 (à Judith) et 14 (à Louis le Pieux), *MGH Epp V*, p. 116-118.

⁵⁷ Elizabeth Ward, « Caesar's wife... », art. cité, p. 221.

⁵⁸ Nicolas I^{er}, Lettres 7 (à Charles le Chauve) et 8 (à Ermentrude), *MGH Epp VI*, p. 272-274.

⁵⁹ Nicolas I^{er}, Lettres 63 (à Charles le Chauve) et 64 (à Ermentrude), *MGH Epp VI*, p. 374-377.

⁶⁰ Janet Nelson « Les reines carolingiennes », art. cité ; Régine Le Jan « Douaires et pouvoirs des reines en Francie et en Germanie (VI-X^e siècle) », *Femmes, pouvoir et société*, *op. cit.*, p. 68-88.

⁶¹ Nelson Janet, « Les reines carolingiennes », art. cité, p. 132.

⁶² Michel Sot, *Un historien et son Église...*, *op. cit.*, p. 612.

grande, notamment localement. Néanmoins, les témoignages manquent pour affirmer l'étendue de leur pouvoir politique⁶³.

Or ce manque de sources peut être envisagé comme significatif. Il semble en effet que les lettres des reines et des princesses carolingiennes n'aient pas fait l'objet d'un souci de conservation particulier. Les textes conservés ont été transmis au sein de collections de lettrés (celles d'Alcuin, Eginhard, Frothaire de Toul, Hincmar de Reims) ou des collections pontificales, où priment les intérêts et la lecture de celui qui préside au recueil⁶⁴. Flodoard, lorsqu'il rapporte la lettre où Foulque de Reims exhorte l'impératrice Richilde à amender sa conduite, cherche à faire le portrait d'un archevêque impliqué dans le salut individuel de ses contemporains⁶⁵. De même, la transmission de la correspondance d'Hincmar avec les reines et princesses au sujet des monastères d'Avenay ou Sainte-Croix de Poitiers permet de conserver des réponses aux problèmes de l'élection abbatiale, des prétentions spatiales de l'église de Reims ou de l'autorité de l'évêque sur les monastères⁶⁶. Pourtant, l'initiative épistolaire des reines ou des princesses carolingiennes n'est pas négligeable. Martin Gravel a récemment souligné le poids des *deperdita* : la prise en compte de ces lettres, non conservées mais attestées indirectement, donne aux souveraines une plus grande part d'initiative dans les échanges⁶⁷. C'est ainsi sur demande de Judith que Raban Maur lui adresse un programme de vie spirituelle⁶⁸. Même s'il est fréquent que ne soit conservée qu'une partie seulement de l'échange épistolaire⁶⁹, on peut penser que la conservation des lettres et des princesses carolingiennes a été fortement contrôlée. Les propos écrits, dictés et reçus par celles-ci ont dû être d'autant plus surveillés que tout comportement inconvenant de leur part pouvait faire éclater le scandale⁷⁰.

Dans ces conditions, le corpus permet surtout de saisir le poids de certaines personnalités et de certains événements qui ont suscité une activité épistolaire plus intense. C'est le cas du divorce de Lothaire II, pour lequel on a conservé une longue lettre écrite par Nicolas I^{er} à Theutberge⁷¹. Plusieurs souveraines se distinguent par l'originalité ou la diversité des lettres conservées pour elles : Fastrade, Judith, Ermentrude ou Angilberge. Néanmoins, le poids des épistoliers est tel qu'il induit un biais dans l'interprétation de chaque corpus. Face à la diversité des lettres écrites à Judith, qui provient de l'abondance des collections de lettrés des années 830, la correspondance d'Angilberge, épouse de l'empereur Louis II, composée presque exclusivement de lettres du pape Jean VIII, à l'exception d'une lettre de Louis le Germanique, semble bien

⁶³ Sur les princesses, voir en dernier lieu Martina Hartmann, *Die Königin im frühen Mittelalter*, *op. cit.*, notamment p. 179-204.

⁶⁴ Sur les principes de conservation : Giles Constable, *Letters and Letter-collections*, *op. cit.* ; Franz-Josef Schmale, « Briefsammlungen », *Lexikon des Mittelalters*, *op. cit.*, col. 656-659 ; Donald Bullough, *Alcuin : Achievement and Reputation*, Leiden-Boston, Brill, 2004, p. 35-110 ; Mary Garrison « "Send more socks" : On Mentality and the Preservation Context of Medieval Letters », dans Marco Mostert (dir) *New Approaches to Medieval Communication*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 69-99 ; Detlev Jasper et Horst Fuhrmann, *Papal letters in the Early Middle Ages*, Washington, Catholic University of America Press, 2001 ; Achim Thomas Hack, *Codex Carolinus. Päpstliche Epistolographie im 8. Jahrhundert*, 2 volumes, Stuttgart, A. Hiersemann, 2006-2007.

⁶⁵ Flodoard de Reims, *Historia Remensis Ecclesiae*, IV, c. 5, *op. cit.*, p. 386-387. Voir Michel Sot, *Un historien et son Église...*, *op. cit.*, p. 165 et 199-200.

⁶⁶ Ibidem, p. 612-614.

⁶⁷ Martin Gravel, « La souveraine carolingienne... », art. cité. Pour les lettres des reines à Hincmar, voir Martina Stratmann, « Briefe an Hincmar von Reims », *Deutsches Archiv*, 48 (1992), p. 37-81.

⁶⁸ Martin Gravel, « Judith écrit, Raban Maur répond... », art. cité, p. 37-38.

⁶⁹ Laurent Morelle, « La pratique épistolaire de Lambert, évêque d'Arras (1093-1115) », dans Daniel-Odon Hurel (dir), *Regards sur la correspondance (de Cicéron à Armand Barbès)*, Mont-Saint-Aignan, Presses Universitaires de Rouen, 1996, p. 37-57.

⁷⁰ Geneviève Bühner-Thierry, « La reine adultère », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 35 (1992), p. 299-312 ; Mayke de Jong, « *Sacrum palatium et ecclesia*. L'autorité religieuse royale sous les Carolingiens (790-840) », *Annales ESC*, 58/6 (2003), p. 1243-1269 ; Ead, *The Penitential State. Authority and Atonement in the Age of Louis the Pious, 814-840*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

⁷¹ Nicolas I^{er}, Lettre 45, *MGH Epp VI*, p. 319-321.

pauvre⁷². Pourtant, le rôle politique d'Angilberge auprès de son époux est bien attesté par d'autres témoignages⁷³.

Les lettres des reines et des princesses carolingiennes sont des témoignages non négligeables de leur action politique : elles sont parfois le médium qui leur permet d'affirmer leur rôle, et elles sont surtout celui par lequel différentes personnes les sollicitent. Toutefois d'autres moyens sont à la disposition des souveraines pour agir : offrir des présents, faire des donations à des établissements religieux, commander des ouvrages, soutenir un proche auprès du roi... La correspondance ne traduit donc que partiellement leur possibilité d'action, qui n'est elle-même que partielle.

⁷² Jean VIII, Lettre 44, *Epistolae*, MGH *Epp VII*, p. 42, Lettre 82, Ibidem, p. 77-78, Lettre 94, Ibidem, p. 88-89, Lettre 106, Ibidem, p. 98-99 ; Jean VIII, Lettre 11, *Fragmenta registri*, MGH *Epp VII*, p. 279, Lettre 27, Ibidem, p. 302, Lettre 60, Ibidem, p. 311, Lettre 62, Ibidem, p. 312, Lettre 49 (à Louis et Angilberge), Ibidem, p. 303. *Epistolae colonienses*, Lettre 8 (de Louis le Germanique), MGH *Epp VI*, p. 250-251.

⁷³ Cristina La Rocca, « La reine et ses liens... », art. cité ; François Bougard, « Engelberga », *Dizionario biografico degli Italiani*, tome XLII, Roma, Istituto della enciclopedia italiana, 1993, p. 668-676 ; Id, « La cour et le gouvernement de Louis II, 840-875 », dans Régine le Jan (dir), *La royauté et les élites...*, *op. cit.*, p. 249-267.